

Réf. : DB/AA

Paris, le 25 juillet 2013

COMMUNIQUÉ
SUITE À LA PUBLICATION DU RAPPORT KOMITÈS
sur la professionnalisation des accompagnants pour la réussite
des jeunes en situation de handicap

Enfin de réelles préconisations pour une société inclusive !

Association partenaire de l'école publique et de l'Education nationale, les Ceméa sont engagés dans la formation des Auxiliaires de Vie Scolaire depuis la création de la fonction, notamment sur l'Académie de Montpellier et la Région Languedoc-Roussillon. A ce titre nous avons accumulé une expérience et une expertise qui nous ont amenés à être auditionnés par le groupe de travail interministériel sur la "Professionnalisation des accompagnants pour la réussite des enfants et adolescents en situation de handicap" mis en place en octobre 2012. C'est donc avec un grand intérêt que nous avons accueilli le rapport rédigé par Mme Komitès, Présidente du groupe de travail.

Nous nous félicitons de la volonté de professionnalisation et surtout des exigences de qualification et de reconnaissance affirmées dans le rapport. Ne se limitant pas au seul univers de l'école, il porte en effet un réel projet de société inclusive, qui permet d'impliquer les accompagnants non seulement au sein de l'école, mais dans toutes les activités de la vie sociale des jeunes dès que cela s'avère nécessaire ou opportun.

Un autre point décisif que nous apprécions particulièrement est le souci de pérennisation et de stabilisation des emplois, ainsi que la reconnaissance des personnes qui les occupent, et de leur expérience (notamment via la VAE). Cela permet en effet à la fois de mettre fin à la précarisation de ces professionnels et de garantir la continuité indispensable à l'accompagnement des projets de vie des enfants et adolescents en situation de handicap.

Si l'on acte la volonté de professionnalisation qui passe par une qualification, une formation et un diplôme reconnu, la question du niveau de qualification reste ouverte. Pour les Ceméa, au regard des référentiels proposés dans ce rapport comme de la réalité des diplômes et métiers existant, le diplôme envisagé devrait être à minima un diplôme de niveau IV. C'est d'ailleurs cette analyse et cette position que nous avons présentées au groupe de travail lors de notre audition.

Une autre avancée essentielle du rapport est de redire l'importance d'associer l'ensemble des acteurs de l'école, du loisir et de la culture, des institutions médico-sociales, des collectivités locales, du monde du travail, de la formation professionnelle et de l'entreprise. Nous sommes en effet convaincus que la réussite de l'inclusion passe par le décloisonnement des pratiques et des institutions concernées par les situations de handicap, et qu'elle implique de repenser les formations des différents partenaires. Il s'agit, par exemple, de développer la question de l'école dans les centres de formation en travail social, tout comme de développer la question du handicap et de l'inclusion dans les ESPE.

La reconnaissance du métier d'accompagnant élargit opportunément la définition des missions attribuées actuellement aux AVS. Le fait d'aborder la question du handicap au travers des situations de handicap, socialement produites ou entretenues, et non sur la seule question de la déficience, constitue une avancée décisive et essentielle en phase avec les orientations affirmées dans les politiques et institutions internationales. En ce sens l'appellation AJSH (Accompagnant de jeunes en situation de handicap) nous paraît nettement plus opportune que celle d'AJH (Accompagnant de jeunes handicapés).

Nous espérons que les analyses et préconisations de ce rapport seront clairement traduites en choix politiques et budgétaires. Les Ceméa entendent apporter tout leur soutien et toute leur expertise pour faire aboutir ce projet de professionnalisation des accompagnants, et au delà un projet de société inclusive, par la réflexion comme par des expérimentations locales.

Jean-Luc Cazailon